

# La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Avril 2023

## INFO-NÉGO

### Avancement de la négociation

Il est temps de vous mettre à jour sur l'état de la négociation entre l'UQAR et le SPPUQAR. Notre dernière ligne générale remonte au début du mois de mars. Depuis, nous avons eu:

- Une assemblée générale extraordinaire (le 15 mars)
- Deux rencontres de négociation (les 9 et 16 mars)

Lors de l'assemblée générale du 15 mars dernier, une grande proportion des membres du SPPUQAR se sont présentés afin d'avoir des nouvelles sur l'état d'avancement de la négociation. Nous avons présenté aux membres les propositions de l'administration de l'UQAR ainsi que les positions du SPPUQAR. Pour celles et ceux qui étaient dans l'impossibilité de prendre part à cette rencontre, vous trouverez le document de présentation sur le site web du [SPPUQAR](#).

Le lendemain, une rencontre à la table de négociation a permis aux représentant.e.s du SPPUQAR de mentionner aux représentant.e.s de l'administration avoir présenté en assemblée générale leurs offres financières qualifiées de finales. Les représentant.es du SPPUQAR ont mentionné que les professeur.e.s présent.e.s se sont montré.e.s déçu.e.s par ces offres. Certaines propositions ont d'ailleurs été qualifiées d'insultantes par les membres présents, notamment l'augmentation des montants des FSR (3 crédits) pour les cours en surcharge de 500 \$ ou encore le refus d'ajuster les crédits pour l'encadrement aux cycles supérieurs. Pour fin de comparaison, le Tableau 1 permet

de juger de la valeur des cours en surcharge à l'UQAR par rapport aux conditions en vigueur dans d'autres universités au Québec.

Il apparaît clair que l'UQAR se classe bon dernier au niveau des compensations pour les cours en surcharge. Même avec l'augmentation proposée par l'UQAR, le montant demeure parmi les plus faibles de toutes les universités québécoises! Considérant que les professeur.e.s font régulièrement

des cours en surcharge, l'administration de l'UQAR devrait réaliser que les coûts payés aux professeur.e.s représentent en fait une économie par rapport à la situation où il faudrait embaucher des personnes chargées de cours pour faire le même travail (environ 12 000 \$ en cours pour l'UQAR). Maintenir un déséquilibre aussi éhonté n'est pas gagnant pour l'UQAR puisqu'il y a de moins en moins d'incitatifs pour les professeur.e.s à prendre les cours en surcharge vu le manque de reconnaissance de leur travail. De plus, comment justifier que les professeur.e.s soient payé.e.s une fraction du prix d'une charge de cours?

Tableau 1 – Situation pour les cours en surcharge par université

Université	Montant (3 crédits)	Options
UQAR	5 500 \$	En fonds de recherche
UQAC	7 000 \$	En salaire
UQAT	6 350 \$ (+125\$ / année)	En fonds de recherche
UQAM	55 % du taux d'une charge de cours ou 60 % du taux d'une charge de cours	En fonds de recherche ou En bourse étudiante
UQTR	5 600 \$	En salaire
UQO	6 856 \$ (1er mai 2021)	En fonds de recherche ou En salaire
UdeM	8 001 \$ (2 667 \$ / crédits)	En fonds de recherche
ENAP	Taux d'une charge de cours	En fonds de recherche
ETS	Taux d'une charge de cours	En fonds de recherche ou En salaire

de juger de la valeur des cours en surcharge à l'UQAR par rapport aux conditions en vigueur dans d'autres universités au Québec.

Vous en comprendrez donc que nous sommes dans une impasse dans la négociation au sujet de diverses questions à incidence financière.

Comme les offres patronales dites finales par les représentants de l'administration ont été refusées par les membres, nous en sommes à utiliser les journées de grève votées le 25 janvier dernier.

Vous en comprendrez donc que nous sommes dans une impasse dans la négociation au sujet de diverses questions à incidence financière.

Comme les offres patronales dites finales par les représentants de l'administration ont été refusées par les membres, nous en sommes à utiliser les journées de grève votées le 25 janvier dernier.

### L'impact du budget Girard sur l'UQAR

Le 21 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget pour l'année 2023-2024. Au-delà des faits saillants du budget du Québec 2023\*, il convient de s'intéresser à la question des crédits budgétaires destinés aux universités québécoises.

Le budget de dépenses pour les universités s'établit actuellement à un peu plus de 4 milliards de dollars (4 033 267 400 \$) pour 2023-2024, une hausse de 5,1% par rapport aux dépenses de l'année courante. Fait important : le budget de dépenses prévoit également une provision de 132 millions de dollars (132 406 400 \$) pour l'enseignement supérieur, ce qui représente (selon les pratiques usuelles du MES qui répartit de telles provisions à 60% pour les universités et 40% pour les cégeps) 80 millions de dollars de plus (2,1%).

En tout, le gouvernement a donc déjà budgété une hausse de 7,2% pour les universités. Il faut toutefois comprendre que les règles budgétaires à être publiées prochainement augmenteront de 5,1% : l'autre 2,1% s'ajoutera en cours d'année et amènera une modification des règles budgétaires (des ajustements usuels qui amènent souvent les dirigeant.e.s à affirmer que c'est grâce à leur bonne gestion alors que cela relève de décisions du MES à la suite d'une autorisation du Conseil du Trésor).

Quelle sera la part de l'UQAR? Au cours des quatre dernières années, l'UQAR a toujours eu une hausse au-delà de la moyenne provinciale. On doit donc s'attendre à une hausse de la subvention d'au moins 7,2% pour la subvention gouvernementale. Tout autre rationnel relève d'une prudence comptable excessive.

En font foi les écarts observés entre les prévisions budgétaires initiales et les résultats effectifs de l'UQAR au cours des quatre dernières années financières. Le Tableau 2 présente les surplus du fonds de fonctionne-

ment au cours des quatre dernières années.

Pour l'ensemble des quatre derniers exercices financiers audités, l'UQAR totalise un surplus cumulé de plus de 18 millions de dollars (18 635 617 \$). Évidemment, comme vous vous en doutez, l'administration a trouvé une utilisation pour une large partie de ces fonds, mais pas pour nos conditions de travail. L'année courante ne fera pas exception et on peut s'attendre à un surplus de même nature que celui de l'année 2022-2023.

Le réel enjeu devant nous relève donc de la réelle volonté de l'administration à vouloir assurer la rétention du corps professoral et l'attractivité de notre institution. Comment peut-on envisager sérieusement de vouloir répondre à cet enjeu alors que les dernières offres salariales de l'administration se tiennent très en deçà du règlement récent à l'Université Laval – qui a consenti à ses professeur.e.s une hausse de 15,63 % sur trois ans – en plus d'offrir des compensations pour les cours en surcharge qui nous tiennent en queue de peloton au Québec? ★

Tableau 2 – États des surplus et déficits à l'UQAR (de 2019-2020 à 2021-2022)

Année d'exercice	Surplus
2022-2023	5 469 153 \$ (+5,5 %)
2021-2022	6 279 046 \$ (+6,9 %)
2020-2021	4 701 222 \$ (+5,3 %)
2019-2020	2 186 196 \$ (+2,6 %)

\* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1965114/faits-saillants-budget-quebec-2023-eric-girard>

\*\* <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites>

**Prendre note qu'une assemblée générale  
statuaire aura lieu  
le mercredi 19 avril 2023  
à 14 h.**

**Cette rencontre aura lieu en présence, mais  
il sera possible d'y participer en ZOOM.**